

Le village n'oubliera jamais Céline

Trente ans après sa disparition, l'émotion est toujours palpable à La Motte-du-Caire. Dans ce petit village reculé où il y a trente ans Céline a lâchement été assassinée et violée à l'âge de six ans. Une commémoration en hommage à la petite fille était organisée hier au monument aux Morts du village, en présence de la famille, leur entourage, des élus locaux et du sénateur Jean-Yves Roux. Les années passent et marquent les visages, mais le souvenir lui, a traversé les décennies sans perdre sa force. Le 26 juillet 1988, dans la soirée, le corps sans vie de la petite Céline Jourdan est retrouvé sous une bâche sur les bords du Torrent du Grand Vallon.

La fillette, alors en vacances chez son père, était avec le reste de sa famille au bar de la Poste qui tenait son père. La dernière fois qu'elle est aperçue, elle jouait sur les genoux de Didier Gentil, assis sur la terrasse du bar. À l'heure de faire manger les enfants, peut après 20 h, le couple constate la disparition de Céline. Dès le début des recherches, la gendarmerie place deux suspects principaux, Richard Roman et Didier Gentil en garde à vue. L'affaire émeut l'opinion nationale et tous les habitants du village sont persuadés de la culpabilité des deux hommes. Didier Gentil, surnommé "le tatoué", est un homme de 34 ans décrit comme simplet voire "dérangé". Face aux enquêteurs, ce dernier avoue le viol mais nie avoir commis le meurtre en renvoyant la faute sur son comparse. Richard Roman, le deuxième suspect, est un ingénieur en agronomie, fils d'un colonel



Après la marche blanche, des gerbes ont été déposées par les autorités, après l'hommage rendu à Céline, les personnes présentes ont déposé des bougies sur la stèle de la petite fille.

ZFINO3 STEPHANE DUCLET

de la DGSE. L'homme avait quitté la capitale pour acheter une bergerie près de La Motte-du-Caire et hébergeait Didier Gentil qui l'aider dans ses travaux. Il est décrit comme un homme marginal qui ne s'intègre pas à la vie du petit village. Durant son audition, Roman avoue le meurtre dans un premier temps avant de se revenir sur sa version quelques heures après, lors de son passage devant le juge. Gentil est condamné à la perpétuité, et Roman sera acquitté devant les assises de Grenoble et libéré 19 décembre 1992 après plusieurs années passés en détention provisoire. La famille, détruite par la perte de leur fille, ne parvient pas à faire son deuil, considérant que la justice n'a pas fait son travail. C'est à 18 h 30 que la famille avait donné rendez-vous à leurs soutiens dans cette épreuve, devant le monument au mort du village. Plus d'une cinquantaine de personnes, qu'ils soient des connaissances ou anonymes, sont venues accompagner la famille pendant la marche blanche qui les a conduits sur les lieux du drame, où une stèle rend hommage à la petite Céline. La tristesse se lisait sur les visages des personnes rassemblées. L'une d'entre elles, sous le coup de l'émotion et d'une forte chaleur a fait un malaise. "Quand on perd sa femme on est veuf, quand on perd ses parents on est orphelins, mais quand on perd son enfant, on est détruit" décrit son père.

Rémy GASSIER

Vous pouvez laisser des messages de soutien à la famille sur les réseaux sociaux avec le hashtag: #ellesappelaitceline